



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, Saulxuronnes et Saulxurons,

À l'approche des fêtes je voudrai tant vous dépeindre l'avenir aux couleurs de l'arc en ciel, de l'espérance et de la prospérité, je voudrai tant, mais je ne peux ignorer le monde et les difficultés qui vont, sans doute encore, entraver nos projets et nos vies.

Depuis la « Covid » nous traversons des conflits et des horreurs qui se répercutent sur l'ensemble des peuples de la planète. Nous n'avons jamais baissé les bras, bien que notre pouvoir soit de faible intensité. Nous avons poursuivi notre cheminement pour donner à Saulxures des investissements et projets d'avenir sans, pour autant, vous écraser d'impôts malgré l'inflation. Il est parfois décourageant de ne pas pouvoir aller plus vite pour atteindre nos objectifs, cela n'est pas de notre fait, mais simplement celui des administrations qui peinent, elles aussi, financièrement à apporter leur aide.

Nous vivons dans une société individualiste et malheureusement souvent agressive, aussi je tiens à rappeler, et pas seulement à l'approche des fêtes, que ma préoccupation essentielle et celle du conseil dans son ensemble : c'est VOUS !

Aucun autre projet n'est plus important que celui de vous savoir en santé, en sécurité, heureux de vivre dans notre commune en bonne intelligence avec vos voisins. A la mesure des misères du monde j'ose croire que c'est le plus grand privilège dont nous devons jouir au quotidien.

Chers concitoyens avec le Conseil Municipal nous œuvrons sans relâche pour animer, embellir et faire prospérer notre village. Nous comptons pour 2024 sur votre soutien et vous adressons nos plus vifs remerciements pour votre esprit participatif et constructif.

Malgré quelques grincements ou crispations, une vie plutôt douce suit son cours dans notre commune. Nous partageons avec les associations et leurs bénévoles le désir de maintenir le tissu social et les liens d'amitié et de solidarité nécessaires à chacun aujourd'hui encore plus qu'hier.

Nos pensées se tournent avec amitié et même affection vers ceux que la maladie éprouve et qui, courageusement, luttent en silence. Nous n'oublions pas ceux qui ont dû quitter leur foyer pour être suivis dans des hôpitaux ou EPAHD laissant la famille démunie et triste. Enfin, il est important de vous dire que le décès d'une personne proche et chérie, vivant ou née au village nous atteint sincèrement.

Saulxuronnes et Saulxurons, la vie, à mesure que nous avons le privilège de vieillir, nous gratifie de savoir, de bienveillance et de tolérance. Il y va donc de la responsabilité de chacun d'entre nous de rendre meilleure, plus riante et apaisée nos diverses relations à l'autre.

Bien que je ne sois pas magicien, je formule tout comme le Conseil Municipal pour chacun, des vœux de Santé, Réussite et Amour pour l'année à venir.

Le Maire Sylvain GLOURIOT

Procès-Verbal Séance du Mardi 30 Mai 2023

L'an 2023 et le Mardi 30 Mai 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mme PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, LOMON Michel, LOMON Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENDEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain Absent(s) : Mme LOYAL Claire

Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 10 présents : 8

Date de la convocation : 24/05/2023 **Date d'affichage** : 24/05/2023 **A été nommé(e) secrétaire** : Coralie BRIGUÉ

VENTE MAISON 34 RUE SAINTE BARBE ET TERRAIN réf : 20230045

Annule et remplace la délibération n° 20230017 du 11 AVRIL 2023

Suite à la proposition d'achat présentée, le Conseil Municipal décide de vendre la maison du 34 rue Sainte Barbe cadastrée section AA n° 78 d'une contenance de 4 ares pour la somme de 85 000 €.

Le Conseil Municipal décide de vendre également la bande de terrain cadastrée AA 195 d'une contenance de 48 m² située à coté de la maison pour l'euro symbolique au futur propriétaire de la maison cadastrée AA 78

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT BATIMENT AGRICOLE :

Le conseil Municipal, a l'unanimité donne son accord pour acheter le bâtiment agricole proposé.

VIABILISATION TERRAINS COMMUNAUX :

Suite à l'achat de 2 terrains, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour lancer la viabilisation en créant des parcelles et la voirie nécessaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le feu d'artifice aura lieu le lundi 14 août au lac du Conge.
- Devant l'état vétuste du mur derrière le monument ; le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour un aménagement paysager pour remplacer le mur.

En mairie, le 06/06/2023

Le Maire, Sylvain GLORIOT

Secrétaire de séance Coralie BRIGUÉ

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023

L'an 2023 et le Mardi 4 Juillet 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, MM : BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, LOMON Michel, LOMON Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENDEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain, Melle BRIGUÉ Coralie à Mme LOYAL Claire

Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 10 Présents : 8

Date de la convocation : 27/06/2023 **Date d'affichage** : 27/06/2023

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (en application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique) réf : 20230048

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L332-23 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir ; entretien estival de la commune (arrosage, tonte, désherbage etc...)

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; DECIDE

la création à compter du 19 juin 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d' Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 19 juin 2023 au 30 septembre 2023 inclus. Il devra justifier une condition d'expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT en application de l'article L332-13 du code général de la fonction publique réf : 20230049

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment l'article L332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ; Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DE MATERIAUX ISSUS DE LA MAISON SYLVESTRE réf. : 20230050

Suite au débarras de la maison sylvestre avant rénovation de 2 logements locatifs, le Conseil Municipal décide de vendre pour une somme de 1 300 € à ANTIC Monsieur Hubert GERARD de RAINVILLE des anciennes poutres en chêne; Le recouvrement s'effectuera par le biais du SGC de VITTEL

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DES GRUMES FAÇONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS (GRUMES AFFOUAGERES) CAMPAGNE 2023-2024 réf : 20230051

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des parcelles 25, 28 et diverses (chablis) figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2023-2024

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2023-2024
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles. - décide de répartir l'affouage :par feu .

désigne comme garants responsables :

Monsieur LOMON Mickaël, Monsieur LOMON Michel ,Monsieur GLORIOT Sylvain

Fixe le délai unique d'exploitation façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2024 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).

Fixe le montant de la taxe d'affouages à 50 €

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les conventions correspondants

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DE LA TOTALITE DES PRODUITS DE COUPES EN BOIS FACONNES BORD DE ROUTE CAMPAGNE 2023-2024 réf : 20230052

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 1, 10 et diverses (chablis) figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2023-2024

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2023-2024

Vente des houppiers et petits pieds façonnés en bois énergie bord de route au cours de la campagne 2023-2024

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions correspondants.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travaux sylvicoles nécessaires dans les parcelles de régénération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

PROJET DE PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL, A LA JONCTION DES COMMUNES DE SAULXURES-LES-BULGNEVILLE, AINGEVILLE ET SAINT OUEN LES PAREY réf : 20230053

La Société Sun-R Power souhaite développer un projet de parc solaire agrivoltaïque d'élevage des parcelles à la jonction des communes de Saulxures-lès-Bulgnéville, Aingeville et St Ouen le Parey. Ce projet est situé en bordure de l'autoroute sur des parcelles détenues par la société APRR et cadastrée de la manière suivante :

- Saulxures-lès-Bulgnéville : ZM 33 (62 m2), ZM 34 (3 329 m2), ZM 36 (709 m2), ZM 50 (26 779 m2), ZM 51 (24 785 m2)
- Aingeville : ZD 73 (27 812 m2), ZD 74 (43 m2), ZD 75 (1 926 m2) ZD 77 (91 m2)
- Saint Ouen les Parey : ZB 94 (70 m2) ZB 105 (7 614 m2), ZS 18 (28 222 m2)

Pour un total de 121 442 m2 (12.1 ha)

Le futur parc solaire photovoltaïque représente une puissance estimée à 7.8 Mwc (mégawatts-crête) permettant de produire environ 8 700 Mwh (mégawatts-heure) annuels soit la consommation électrique résidentielle (hors chauffage) de 1 320 foyers du Grand-Est.

La Société Sun'R Power sollicite l'avis favorable du Conseil Municipal pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs de production d'énergie renouvelable déclinés à différents niveaux :

- nationaux (objectifs Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) - régionaux (objectifs SRADDET)
- locaux (Projet de Territoire Terre d'Eau 2020-2030)

Le projet apportera également aux territoires des retombées (fiscalités, activité économique, etc...) qui sont précisées dans les documents de présentation préalablement transmis par Sun'R Power.

Au titre de l'article 15 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie propre et de participer à une mission d'intérêt général globale de réduction des gaz à effet de serre ;

Le Conseil Municipal Sur présentation et proposition de son rapporteur,

DECIDE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'études, de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles suivantes : Saulxures-lès-Bulgnéville : ZM 33 (62 m2), ZM 34 (3 329 m2), ZM 36 (709 M2), ZM 50 (26 779 m2), ZM 51 (24 785 m2) Aingeville : ZD 73 (27 812 m2), ZD 74 (43 m2), ZD 75 (1 926 m2) ZD 77 (91 m2) Saint Ouen les Parey : ZB 94 (70 m2) ZB 105 (7 614 m2), ZS 18 (28 222 m2)

ARTICLE 2 : APPROUVE le classement en Zone d'Accélération En R pour ces mêmes parcelles

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

VENTE DES GRUMES FACONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS (GRUMES AFFOUAGERES) CAMPAGNE 2024-2025 réf : 20230054

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des parcelles 15 20 et diverses (chablis) figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2024-2025

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2024-2025
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles. - décide de répartir l'affouage : par feu désigne comme garants responsables :

Monsieur LOMON Mickaël, Monsieur LOMON Michel, Monsieur GLORIOT Sylvain

Fixe le délai unique d'exploitation façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2025 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits). Fixe le montant de la taxe d'affouages à 50 €

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les conventions correspondants

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DE LA TOTALITE DES PRODUITS DE COUPES EN BOIS FACONNES BORD DE ROUTE CAMPAGNE 2024-2025 réf : 20230055

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 1, 4 et diverses (chablis) figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2024-2025

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2024-2025

Vente des houppiers et petits pieds façonnés en bois énergie bord de route au cours de la campagne 2024-2025

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions correspondants.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travaux sylvicoles nécessaires dans les parcelles de régénération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0) Le Maire Sylvain GLORIOT En mairie, le 07/07/2023

PROCÈS VERBALSÉANCE DU MARDI 10 OCTOBRE 2023

L'an 2023 et le Mardi 10 Octobre 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mme LOYAL Claire, Mme PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, LOMON Michel, LOMON Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENDEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain Absent(s) : MM BOIVIN Richard

Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 10 présents : 8

Date de la convocation : 03/10/2023 **A été nommé(e) secrétaire** : Coralie BRIGUÉ

Objets des Délibérations SOMMAIRE

20230058	Remboursement du coût du transport scolaire aux familles	A l'unanimité
20230066	Création d'une borne 2ème DB	A l'unanimité
20230060	Achat terrain bâti	A l'unanimité
20230061	Achat terrain bâti	A l'unanimité
20230062	Contrats d'assurance des risques statutaires 2025-2028	A l'unanimité
20230063	Décision modificative de crédit budget Lotissement « Clos du Lavoie »	A l'unanimité
20230064	Affectation résultats 2022 budget « Clos du Lavoie »	A l'unanimité
20230065	Inscription de crédits budget Commune 2023	A l'unanimité
20230068	Échange terrain Kost Jean Pierre	A l'unanimité
20230067	Heures complémentaires contractuelles	A l'unanimité



A VENDRE LOTS A BÂTIR 18€ TTC le M2

- 1 terrain dans lotissement
- 1 terrain clos de 3 murs (ancien jardin) d'une surface de 795,35m², situé directement Grande Rue, est disponible à la vente hors lotissement.
3. Consulter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

LES TRAVAUX

L'ÉGLISE

L'Église, 3^{ème} plus haut clocher du département et 10^{ème} plus remarquable de Lorraine, a retrouvé sa beauté originelle, et ne souffre plus d'infiltrations. La stèle de l'ancien cimetière qui a également été restaurée des dommages du temps.

LES CONSTRUCTIONS DES PAVILLONS SYLVESTRE

Premier Pavillon dans la grange grande Rue achevé et Loué depuis décembre 2022

Ancienne maison Sylvestre : « reconstruction » achevée et louée depuis août 2023



AUTOUR DU MONUMENT AUX MORTS

Le Mur d'enceinte de l'église nous a occasionné bien des tracas et de vaines dépenses depuis quelques années. Après différents travaux de renforcement, décrépiçage, de recrépiçage et autres problèmes de racines et d'infiltrations, il a été décidé de le démolir et de le remplacer par des pierres de granit laissant libre la vue sur l'église et l'ancien cimetière tout en retenant le terreplein.

Le Monument au mort, l'Hélice du Lancaster et prochainement la Borne de la 2^{ème} DB auront désormais un bel écrin.

LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Les travaux ont été interrompus, indépendamment de notre volonté, en raison de retards de traitements de dossiers des services administratifs. Afin de tenter de faire avancer notre chantier Monsieur le Maire et Madame la Conseillère Départementale ont été reçus par Monsieur le Sous-Préfet des Vosges. Nous attendons avec impatience leur réponse.

CRÉATION DU SENTIER PÉDESTRE DU CONGE

Petit sentier pour les promenades circulaires en forêt qui se situe dans la parcelle 18, sous la digue de l'étang et qui traverse toute la plantation de la parcelle.



De nouvelles belles promenades en perspective.



LES MÉDAILLERS DU 11 NOVEMBRE



C'est avec joie et beaucoup d'émotion que lors de la cérémonie du 11 Novembre Monsieur Jean François Schwab a remis les médailles du Souvenir Français :
Monsieur Lucien BIQUET, Médaille d'or de la Légion Vosgienne des combattants et Monsieur Jean Marie Perrin Médaille de bronze du souvenir.

PRÉPARATION DE LA COMMEMORATION DU 80^{ème} ANNIVERSAIRE DU CRASH

La Paix et l'Histoire, à fortiori celle de notre commune, doivent être au cœur de l'apprentissage civique des générations futures. Le devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs Républicaines des hommes et des femmes qui ont défendu le territoire National et ses Idéaux.

Les noms gravés sur le monument aux morts sont ceux des enfants de Saulxures-lès-Bulgnéville, dont les familles, sur différents conflits, ont payé le prix d'une Vie et la perte d'un d'être cher à jamais disparu.

Ce n'est pas de « l'histoire ancienne » regardons autour de nous, les sacrifiés d'Ukraine, ou ceux d'Israël et de Gaza pour ne citer qu'eux ! Gardons-nous de nous croire à l'abri ! Gardons-nous surtout de l'indifférence, « ça n'arrive pas qu'aux autres » !

Chers concitoyens, en ces temps où la guerre prolifère sur la planète, à notre modeste mesure, et aux dates anniversaire nous tentons de maintenir cette flamme du respect à porter à nos anciens. Le 80^{ème} anniversaire du sacrifice des soldats du Lancaster tombé sur notre commune, sera pour Saulxures-lès-Bulgnéville l'occasion d'organiser une cérémonie d'hommage plus dense que les autres années.

Nous souhaitons également honorer la 2^{ème} Division Blindée, passée en notre commune le 11 septembre 1944 par la pose d'une borne commémorative au monument aux morts pour ces soldats qui n'ont cessé le combat qu'après avoir fait flotter le drapeau Français sur la flèche de la cathédrale de Strasbourg, honorant ainsi leur serment fait à Koufra, en plein désert de Lybie le 2 mars 1942.

Ci-dessous message de remerciement et de reconnaissance de la famille d'un soldat du crash.

Bonjour Marianne

Je m'appelle Joe Howe. Mon frère, Paul Howe, m'a transmis votre e-mail.

Si vous pouviez envoyer de plus amples informations sur les dates de la célébration de l'anniversaire, ce serait formidable.

Ma mère a toujours été très reconnaissante que la tombe de son frère ait été entretenue avec amour pendant tant d'années. Elle a toujours voulu visiter sa tombe, mais avoir sept enfants rendait cela pratiquement impossible.

Merci encore d'avoir contacté ma famille.

L'engagement de votre ville à honorer nos aviateurs tombés au combat est très inspirant et apprécié.

Sincèrement
Joe Howe



CARNET DE VIE



Naissance de Emma DE ALMEIDA



« BIENVENUE » aux nouveaux habitants :

HALTE Angélique et GEORGE Johnny
VOSGIEN Justine et VOIRIOT Franck
ROXO Lilianne et DJORDJEVIC Joann
LETUPPE Maud et CLANCHE Jérôme
JAOUEN Liana
PEREIRA Sandy et BOTZ Quentin



Aux familles en deuil nos meilleures pensées

Ils nous ont quitté en 2023

Monsieur GIRARDOT Pascal le 20 février

Madame LAZARRI Yvette le 17 juillet

Madame LACOURT Anne Marie le 29 septembre

Madame BERGER Marcelle le 18 Octobre

Et encore les Enfants du village décédés

Monsieur GAUDEZ Alain

Monsieur ROY Alain

FERMETURE DE LA MAIRIE DU
VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2023 AU MARDI 2 JANVIER 2024 INCLUS

DISRIBUTION DES COLIS DE NOEL DES ANCIENS
SAMEDI 23 DÉCEMBRE 2023 A PARTIR DE 9H.





INVITATION

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal seraient honorés de votre présence
à la traditionnelle cérémonie des vœux
qui se déroulera dans la salle des fêtes, en présence des autorités le

VENDREDI 13 JANVIER 2024

L'HORAIRE VOUS SERA PRÉCISÉ ULTÉRIEUREMENT

Au cours du vin d'honneur les lauréats des divers concours de Noël seront récompensés

AUTRE INFO

Le 24 Novembre nous avons été honorés d'accueillir la Gendarmerie Nationale qui fêtait sa Sainte Patronne « Geneviève » lors d'un office religieux célébré en notre belle église Saint Martin.



**Pendant le mois de décembre
l'église restera ouverte
aux petits et aux grands
souhaitant
se recueillir et apprécier la crèche.**



**POÉSIE POUR LES PETITS :
Bonne année de Rosemonde GÉRARD**

*Bonne année à toutes les choses,
Au monde, à la mer, aux forêts,
Bonne année à toutes les roses,
Que l'hiver prépare en secret.
Bonne année à tous ceux qui m'aiment,
Et qui m'entendent ici-bas,
Et bonne année aussi, quand même,
A tous ceux qui ne m'aiment pas.*



**TEXTE POUR LES GRANDS :
Je vous souhaite de Jacques BREL**

*« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.
Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier.
Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences.
Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.
Je vous souhaite de respecter les différences des autres,
Parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.
Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque.
Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est
une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.
Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »*



LES VŒUX POUR 2024



Mesdames Yolande Mayeur et Marianne
au secrétariat de Mairie
Agnès, Patrick employés communaux,
Les membres du Conseil Municipal,
Sylvain, Sébastien, Mickael, Michel,
Sandrine, Claire, Coralie, Danièle,
Richard et Dimitri

Vous souhaitez
une année 2024,
riche d'agréables surprises,
pleine d'émotions positives, saupoudrée
d'amour et florissante de santé !



NOUS AVONS APPRIS A VOLER DANS LES AIRS COMME DES OISEAUX,

A NAGER DANS LES OCÉANS COMME DES POISSONS

MAIS N'AVONS PAS ENCORE APPRIS

A MARCHER SUR TERRE

COMME DES FRÈRES

MARTIN LUTHER KING





A BIENTÔT !